

SECTION DE LA MOSELLE**Compte - rendu du CTL (comité technique local) du 01/10/2013****« AU SECOURS ! »**

C'est par cet appel au secours des agents du SIP METZ-NORD que ce CTL a démarré.

Les agents du SIP METZ-NORD ont envahi hier la salle 023 de la rue des Clercs en début de réunion du CTL, venant par la lecture d'une motion crier leur colère face au sous-effectif et à la charge de travail croissante en terme d'accueil du public.

Tension ,colère, souffrance ce sont les mots des agents .

En réponse aux agents, le DRFIP a précisé prendre acte de la difficulté. La priorité doit être donnée à l'accueil et il faut faire en sorte que ça fonctionne. Le CTL convoqué ce jour va aborder cette question.

1/Accueil rue des Clercs SIP grand site :

Les propos de la Direction :

« La réunion tenue la veille le 30/09/2013 a été une étape d'écoute des demandes des agents.

Trois axes de réflexion :

- Un nouveau calcul des charges /emplois qui permettra peut-être de voir si le calcul actuel est défavorable au SIP Metz-Nord
- La notion d'exceptionnalité justifiant un renfort de l'accueil est à préciser
- Les horaires d'ouverture avec la pause méridienne »

La proposition envisagée par la Direction d'un recul d'ouverture à 16h30 au lieu de 16h a aussitôt été enterrée , FO s'étant fortement insurgé contre cette proposition rejetée par les personnels. **Pour FO, il ne faut pas dépasser les bornes !**

S'agissant des charges de travail et des objectifs, la Direction a affirmé ne pas donner d'objectifs en matière de CSP dans les SIP et ne pas exercer de pressions sur ce sujet sur les chefs de service. Dont acte !

Pour FO, il y a urgence à trouver des solutions car comme souligné par les agents les échéances à venir (IR et Impôts Locaux) sont très proches.

2/Fusion des trésoreries de Château-Salins et Delme et transfert du recouvrement de l'impôt au SIP-SIE de Château-Salins

2^{ème} présentation du sujet suite au vote « contre » unanime lors du CTL du 23/09/2013.

Soyons rassurés pas de nouveaux éléments dans ce dossier en terme d'emplois ! .

Si, peut-être avec un sous effectif encore plus important (39% au lieu de 20%)

La Direction va passer les effectifs à la moulinette ! Une nouvelle situation actualisée devrait nous être transmise

La direction a prévu pendant la phase de démarrage le soutien suivant :

- ✓ Un renfort EDRA au SIP/SIE Château-Salins de 4 mois (novembre 2013 à février 2014) pour assurer le renfort accueil.
- ✓ Un renfort ERD à la Trésorerie de Delme de 2 mois (novembre+ décembre 2013) avant le transfert pour assurer l'apurement des RAR (restes à recouvrer).
- ✓ Un renfort ERD de 1 mois (janvier 2014) au SIP Château-Salins pour assurer le recouvrement IR.
- ✓ Un vacataire peut-être ?

A la demande de FO sur les conditions du déménagement, l'aide de l'équipe technique de la direction sera assurée.

Un nouveau point sur les effectifs sera fait et présenté début 2014 après cette fusion ,seule solution rappelée par le DRFIP à la situation de Delme arrivée à « un point de rupture »

FO a dénoncé la fausse réponse de l'administration à un vrai problème, celui des effectifs. La seule solution est de renforcer les moyens alloués aux structures.

S'agissant de l'emploi de la femme de ménage , on espère que la mairie de Delme qui a donné son accord à cette fermeture de sa trésorerie saura trouver une solution autre que le licenciement pour cette employée !

2^{ème} vote « contre » unanime de ce projet qui acte la fermeture définitive de la trésorerie de Delme au 01/01/2014.

3/QUESTIONS DIVERSES

➤ Indemnité de résidence des communes minières :

Suite à la réponse positive des ministres en date du 25/09/2013 (voir ci-dessous), **FO a demandé des précisions sur l'application pratique de cette décision de compensation.**

Force est de constater que ce n'est pas la même célérité qui prévaut pour la compensation que pour effectuer le retrait, la direction jouant la prudence dans l'attente du dispositif réglementaire. FO a demandé que les représentants du personnel soient informés par la direction dès la connaissance des directives de la Centrale.

FO-DGFIP a rappelé sa demande que les dossiers litigieux en instance soient réglés de manière favorable pour les agents concernés (agents mutés dans le département qui auraient normalement du percevoir cette indemnité et qui ne l'ont pas perçu du fait de l'attente de cette décision). Même prudence de la direction sur ce point.

Le dossier n'est pas clos

La réponse des Ministres

Les Ministres M.Lebranchu et B.Cazeneuve par courrier du 25/09/2013 ont répondu à la demande de FO (courrier du 6/09/2013) en demandant expressément :

« Afin de remédier à cette situation et de permettre aux agents de ne subir aucune perte de pouvoir d'achat, une mise en place d'une compensation des montants précédemment versés au titre de l'indemnité de résidence sera mise en place avec un versement rétroactif au 01/07/2013. »

➤ Renfort au SIE de METZ-EST :

FO a redemandé un renfort d'EDRA au SIE de Metz-Est suite au report du transfert des quitus et à l'accroissement des charges du fait de la gestion des timbres pour les débitants de tabac de l'ensemble des 4 SIE de Metz.

En réponse la priorité est donnée :

à Château-Salins suite au transfert (voir ci-dessus)
et au SIE Thionville fermé« provisoirement » 3 après-midi par semaine

➤ Mise en place du dispositif « ZUS » Zones Urbaines Sensibles

En réponse à la demande FO une information locale sera faite aux agents afin d'attirer leur attention sur les modalités de ce dispositif.